

## Certification AMF 2022 questions PDF

Revision-Finance.fr vous donne accès à 20 questions issues du programme de la thématique

“Les relations avec les clients”

Inscrivez-vous pour accéder à **+ de 2 000 questions d’entraînement** supplémentaires !

**Accès illimité à + de 2000 questions du programme pour 49 €**

1 : Lorsqu’il propose des services d’investissements, quelle information, parmi les suivantes, le Prestataire de Services d’Investissement (PSI) doit-il communiquer à ses clients non professionnels ?

- A. Si le prix total à payer par le client n’est pas encore connu, sa base de calcul, permettant au client de le vérifier
- B. Le taux moyen de la marge brute que le PSI réalise sur les services d’investissement qu’il propose au client
- C. La moyenne des prix payés par l’ensemble des clients du PSI sur les douze derniers mois pour ce service d’investissement

2 : Dans le cadre d’un service d’exécution d’ordres, un compte rendu avec les informations essentielles concernant la transaction doit être envoyé au client (professionnel ou non professionnel) :

- A. Sans délai dès qu’une transaction a lieu
- B. A la fin du mois boursier
- C. Sur demande du client uniquement

3 : Parmi ces objectifs, lequel répond à l’obligation du PSI d’agir de manière honnête, loyale et professionnelle ?

- A. Servir au mieux les intérêts du client
- B. Recruter des collaborateurs ayant des aptitudes commerciales
- C. Mettre à la charge du client la preuve qu’il a été mal conseillé

4 : Avant de fournir un conseil en investissement à un client non-professionnel, le Prestataire de Services d’Investissement (PSI) doit évaluer :

- A. Ses objectifs d’investissement, sa situation financière
- B. Ses objectifs d’investissement, sa situation financière (notamment sa capacité à subir des pertes), son expérience et ses connaissances pour appréhender les risques
- C. Son expérience et ses connaissances pour appréhender les risques

5 : Quel est le prix à payer pour acheter une OAT (Obligation Assimilable du Trésor) à taux fixe ?

- A. Le prix de la cote plus le coupon couru
- B. Le prix de la cote
- C. Le prix de la cote moins le coupon couru

6 : D'une manière générale, lorsque les taux d'intérêt baissent, le cours des obligations à taux fixe :

- A. Baisse
- B. Monte
- C. Reste stable

7 : Acheter un call signifie :

- A. Un engagement ferme d'acheter un sous-jacent à un prix fixé à l'avance
- B. Avoir le droit et non l'obligation d'acheter un sous-jacent à un prix fixé à l'avance
- C. Avoir le droit et non l'obligation de vendre un sous-jacent à un prix fixé à l'avance

8 : Les produits dérivés :

- A. Sont des produits financiers négociés sur les marchés de pays émergents
- B. Sont des produits uniquement négociés sur des marchés réglementés
- C. Sont des produits dont la valeur fluctue en fonction d'un actif appelé sous-jacent

9 : Dans le cas d'insolvabilité du client particulier, le rétablissement personnel est décidé par :

- A. L'Autorité des marchés financiers (AMF)
- B. La commission de surendettement
- C. Le prestataire de services d'investissement (PSI)

Revision-Finance.fr vous donne accès à 20 questions issues du programme de la thématique

“Les relations avec les clients”

Inscrivez-vous pour accéder à **+ de 2 000 questions d'entraînement** supplémentaires !

**Accès illimité à + de 2000 questions du programme pour 49 €**

10 : Le dépôt d'un dossier auprès de la commission de surendettement :

- A. Concerne les dettes non professionnelles des personnes physiques
- B. Concerne les personnes morales
- C. Concerne les personnes morales et les personnes physiques

Inscrivez-vous pour accéder dès maintenant à + 2000 Questions : [revision-finance.fr/inscription](https://revision-finance.fr/inscription)

11 : Le régime d'exécution simple d'ordres concerne :

- A. Exclusivement des actions
- B. Uniquement les actions admises sur un marché réglementé
- C. Uniquement les instruments financiers non complexes

12 : Le délai dont dispose le prestataire de services d'investissement (PSI) pour vérifier qu'un vendeur nouvellement recruté justifie du niveau de connaissances minimales est de :

- A. Un mois à partir de la date à laquelle le collaborateur concerné commence à exercer
- B. Six mois à partir de la date à laquelle le collaborateur concerné commence à exercer
- C. Trois mois à partir de la date à laquelle le collaborateur concerné commence à exercer

13 : Quels sont les critères retenus pour définir la « meilleure exécution » ?

- A. Le prix, le coût, la rapidité et la probabilité d'exécution et de règlement
- B. Les évaluations des internautes sur les lieux d'exécution des ordres (marché réglementé ou SMN)
- C. La relation de capital entre le PSI et l'entreprise de marché ou le SMN où se fera l'exécution

14 : La politique de sélection des intermédiaires utilisés par une société de gestion pour l'exécution d'ordres pour le compte de ses OPCVM :

- A. Figure dans son rapport de gestion
- B. Ne peut être communiquée aux porteurs de parts car elle est confidentielle
- C. N'est communiquée qu'aux porteurs de parts ayant le statut de clients professionnels

15 : En matière d'intermédiation en biens divers, auprès de quelle autorité doit être déposé le document destiné à donner toute information utile au public sur l'opération proposée, sur la personne qui en a pris l'initiative et sur le gestionnaire ?

- A. L'AMF
- B. La Banque de France
- C. L'ACPR

16 : Quelle source réglementaire encadre l'activité des intermédiaires financiers en biens divers ?

- A. La directive UCITS
- B. Le code des assurances
- C. Le COMOFI (Code Monétaire et Financier)

17 : L'obligation de comptabiliser les avantages reçus pour la distribution des produits financiers sélectionnés

- A. La Directive sur les Marchés d'Instruments Financiers (Directive MIF) impose entre autres :
- B. Le rapprochement entre les différentes bourses traditionnelles
- C. La pratique du démarchage en instruments financiers

18 : La séparation de la facturation entre des frais de recherche/d'analyse et les commissions de négociation

- A. Le commissaire aux comptes d'une société de gestion de portefeuille peut-il opposer le secret professionnel lors d'une enquête de l'Autorité des Marchés Financiers :
- B. Dans certains cas
- C. Toujours

19 : Le PSI doit mettre en place une politique de sélection des intermédiaires. Celle-ci :

- A. Est réexaminée tous les 2 ans
- B. Est réexaminée tous les ans
- C. Est réexaminée tous les 5 ans

20 : L'obligation d'obtenir le meilleur résultat possible par le prestataire de services d'investissement (PSI) s'applique :

- A. A tous les instruments financiers
- B. Uniquement pour les produits dérivés
- C. Uniquement pour les actions

Revision-Finance.fr vous donne accès à 20 questions issues du programme de la  
thématique

“Les relations avec les clients”

Inscrivez-vous pour accéder à **+ de 2 000 questions d'entraînement**  
supplémentaires !

**Accès illimité à + de 2000 questions du programme pour 49 €**